



## **PROCES-VERBAL N° 8 DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 18 JUIN 2025, 20H00, A VALLORBE, SALLE DU MARTINET**

Présidence : Mme Lauranne Bréchon, présidente

Présents : Mmes et MM. les délégués : Grandchamp Jennifer, Santschi Frédéric, Maillefer Thomas, Besson Guylène, Wettstein Lucas, Conod Jean-Luc, Jolliet Morgan, Barrault Céline, Nicolier Sylvie, Strub-Young Manuela, Christen Rosemay, Affolter Dominique, Masson Pascal, Matthey Annick, Bader Marie, Henchoz Guillaume, Mouquin Yves, Clot Sarah, Perrottet Christelle, Huguenin Catherine, Desaulles Annyse, Costantini Stéphane, Dupraz-Rutz Véronique, Paccaud Caroline

MM. Boulaz Stéphane et Dupertuis Roger ainsi que Mme Dutoit Céline sont excusés et remplacés.

M. Rocca Maurizio est excusé et pas remplacé.

Mmes et MM. les membres du Comité de direction : Vuagniaux Muriel, Grandjean Daniela, Languetin Claude, Brechbühl Yann, Stern Vincent, Candaux Etienne, Nyffenegger Christian, Stramke Luc-Olivier, Bürdel Jonas et Mezenen Nicolas. Ainsi que Mmes Recordon Lucia et Bruand Angélique pour les services administratifs.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024 à Ballaigues
4. Assermentation si nécessaire
5. Rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis 01-2025 « Rapport de gestion et des comptes de l'année 2024 »
6. Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis n° 02-2025 « Modification des statuts de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon (AscoVaBaNo) »
7. Communications du Comité de direction
8. Motions, postulats, interpellations, etc.
9. Divers
10. Élections statutaires.

Mme Bréchon adresse une cordiale bienvenue aux membres présents et ouvre la séance à 20h00.

Pour le bon déroulement de la séance, elle demande aux membres que, lorsqu'ils prennent la parole, de bien vouloir se présenter.

### **1. APPEL**

Avec 25 délégués présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

**DECIDE :**

1. Le rapport de gestion est adopté.
2. Les comptes intercommunaux de l'exercice 2024 sont acceptés tels que présentés.
3. Il est donné décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2024.

À l'unanimité, les délégués décident d'accepter le préavis et le rapport de gestion, les comptes 2024 et le rapport de la COGEF.

Mme Bréchon remercie chaleureusement les membres de la COGEF, le boursier ainsi que toutes les personnes impliquées pour leur précieux travail et l'élaboration de ce rapport.

---

**6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PREAVIS N° 02-2025 « MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE VALLORBE, BALLAIGUES, VALLON DU NOZON (ASCOVABANO) »**

---

Le préavis ayant été adressé à chaque délégué, il ne sera donc pas lu en séance.

Mme Bréchon donne la parole à M. Maillefer pour la lecture du rapport.

La présidente ouvre la discussion sur le rapport. Il n'y a pas de questions, elle soumet ce rapport au vote :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL (CI) DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE VALLORBE, BALLAIGUES, VALLON DU NOZON (ASCOVABANO)**

- Vu le préavis n° 02-2025 relatif à la modification des statuts de l'AscoVaBaNo ;
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE :**

1. d'accepter les nouveaux statuts de l'AscoVaBaNo, sous réserve de leur approbation par la Cheffe du département des institutions, du territoire et du sport (DITS).

À l'unanimité, les délégués décident d'accepter ce rapport.

Mme Bréchon remercie les membres de la Commission pour leur disponibilité et leur travail.

---

**7. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION**

---

Mme Bréchon donne la parole au Comité de direction.

M. Stramke prend la parole, il remercie les délégués pour leur confiance concernant les deux préavis acceptés ce soir. Les Statuts devront encore être validés par les conseil généraux et communaux de toutes les communes membres. Il informe que des modules ont été installés cette semaine dans la cour du collège 1915 afin de fournir quatre salles de classe supplémentaires et qui seront opérationnelles pour la prochaine rentrée scolaire. Il ne reste pas grand-chose à finaliser à part la partie sanitaire et électrique. Il souligne, dès lors, de la nécessité de l'augmentation du plafond d'endettement voté ce soir.

M. Nyffenegger informe qu'en ce qui concerne le projet de construction scolaire dans le Vallon du Nozon, et comme il était mentionné sur le procès-verbal de la dernière assemblée.

## **2. Écart entre label et valeur gustative**

Le prestataire joue visiblement sur les volumes et les marges en proposant des plats trop simples : fruits systématiques en dessert, menus fades, peu élaborés. Le label fourchette vert garantit certes une teneur nutritionnelle et des portions de fruits et légumes, mais ne garantis malheureusement aucune qualité gustative satisfaisante. Il suffit de se renseigner et je peux vous fournir plein de recettes saines sans sucres ajoutés afin de diversifier les menus et qui sont tout aussi bons et sains pour la santé de nos enfants.

## **3. Incident**

Rappelons l'affaire des pizzas brûlées : une négligence inexcusable - aurait-on laissé passer cela avec des adultes ? Or il s'agit d'enfants, donc on laisse passer, n'aurait-il pas du proposer immédiatement une alternative saine ?

## **4. Problème de fraîcheur des fruits**

Des parents ont signalé que des fruits sont pourris à l'intérieur, même s'ils semblent intacts en surface. Selon mes recherches, cela peut être dû à l'utilisation de fruits précédemment congelés ou insuffisamment contrôlés :

- Ils sont achetés congelés puis décongelés pour être servis, ce qui peut, en cas de mauvaise manipulation, favoriser la prolifération rapide de micro-organismes au cœur du fruit,
- Ou alors, une mauvaise rotation des stocks entraîne la distribution de fruits légèrement abîmés, non détectés avant service.

Dans le contexte d'une cantine collective, cela suggère :

- Mauvaise gestion de la chaîne du froid
- Fruits décongelés mal conservés ou conservés trop longtemps
- Choix de fruits à bas prix ou issus de grossistes industriels peu regardants sur la qualité interne.

Cela pose un réel problème de sécurité alimentaire et de respect pour les enfants. Je reconnais les améliorations récentes dans la qualité des repas. Aujourd'hui, cependant, la confiance est fragilisée : il ne suffit plus de la mention « fourchette verte » il faut des garanties concrètes de fraîcheur, saveurs et sécurité. Il est temps de repartir sur une base saine, locale, gustative et rigoureuse.

## **5. Proposition de révision de l'offre**

Le fait d'avoir le label fourchette Verte ne devrait pas dispenser d'un contrôle réel de la qualité gustative ou de la fraîcheur des denrées. Pour 2025, 2026, je propose :

- Relance d'appel d'offres incluant des critères obligatoires de qualité gustative, de rotation des stocks et de stockage optimisé des fruits
- Évaluation comparative avec des prestataires locaux capables de proposer des menus plus créatifs tout en respectant les recommandations sanitaires
- Test régulier des produits frais, en particulier des fruits, pour garantir leur qualité jusqu'à leur distribution

Comme vous pouvez le constater, ces faits démontrent que le bas prix semble avoir primé sur la qualité. Cela soulève une question légitime :

Pourquoi n'avoir pas retenu le prestataire local << Le Gaulois >>, connu pour fournir d'autres cantines scolaires avec des produits de saison, locaux, et des menus variés, au prétexte qu'il serait « trop cher » ? Ne représente-t-il pas pourtant une solution plus respectueuse de nos enfants, de la filière locale, et des standards alimentaires qu'on est en droit d'attendre en 2025 ? Nous avons la désagréable impression qu'en misant sur le prix le plus bas, on méprise les enfants les familles et même les communes, en leur imposant une prestation au rabais. Le bas prix ne rime pas avec qualité, et cette situation en est une preuve évidente.

## 10. ÉLECTIONS STATUTAIRES

La présidente propose aux membres du Conseil de suivre la Loi sur les communes qui dit :

Art. 11

<sup>1</sup> Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

<sup>2</sup> En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.

<sup>3</sup> Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Les membres du Conseil étant d'accord, les élections peuvent commencer.

### a. Élection du président

Mme Bréchon accepte de poursuivre son mandat, il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Bréchon est élue tacitement.

### b. Élection du vice-président

Mme Céline Dutoit laisse sa place, M. Santschi propose Mme Grandchamp. il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Jennifer Grandchamp est élue tacitement.

### c. Scrutateurs

Mme Paccaud et M. Mouquin sont candidats. Il n'y a pas d'autres propositions, ils sont élus par acclamation.

### d. Scrutateurs suppléants

Mme Clot et M. Affolter sont candidats. Il n'y a pas d'autres propositions, ils sont élus par acclamation.

### e. Commission de gestion et des finances

MM. Stéphane Costantini, Thomas Maillefer et Morgan Jolliet sont candidats pour un nouveau mandat, Ils sont élus par acclamation.

M. Yves Mouquin et Mme Marie Bader acceptent de poursuivre leur mandat en qualité de suppléants.

La parole n'est plus demandée et la présidente clôt la séance à 21h29.

La présidente remercie les délégués présents pour la bonne tenue des débats.

M. Stramke invite les délégués à partager le verre de l'amitié, offert par l'AscoVaBaNo.

La présidente :

  
Lauranne Bréchon



La secrétaire :

  
Magali Bueche  
  
Vu le 5.11.2025